



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 81742

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'article 4 de la loi du 23 février 2005 portant sur « le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Cet article de loi, outre le fait qu'il instaure une forme d'histoire officielle, représente une faute éducative, historique et politique. Cet article ne peut qu'accentuer les tensions et les ressentiments. Ce n'est pas à l'Assemblée nationale d'établir l'histoire, ce n'est pas à elle de revenir sur un passé et des blessures encore à vif pour n'en tenir qu'une version édulcorée et partisane. Ainsi, il lui demande les orientations qu'il compte prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale rappelle que dans le cadre fixé par le code de l'éducation (art. L. 311-2 et L. 311-3), les programmes nationaux d'enseignement sont le fruit d'un long processus d'élaboration ponctué de phases d'écriture et de consultations auprès des partenaires du système éducatif, des enseignants et des instances officielles et que leur renouvellement permet, en tenant compte du niveau et de l'âge des élèves, d'intégrer les développements de l'historiographie la plus récente. En ce qui concerne le second alinéa de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005, le Conseil constitutionnel, saisi par le Premier ministre conformément au souhait du Président de la République, a estimé que celui-ci relève du domaine réglementaire. Le décret n° 2006-160 du 15 février 2006 a donc abrogé cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81742

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11935

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8582